RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00456
Numéro SIREN : 326 637 204
Nom ou dénomination : MAZARS ACEA

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2017 sous le numéro de dépôt 17735

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CABINET MAZARS SOCIETE D'AVOCATS MAITRE
FREDERIC SIMONET
22 rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : MAZARS ACEA

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro RCS : 326 637 204
Numéro Gestion : 2007B00456

Adresse : 22 rue Denis Papin
59650 Villeneuve-d'Ascq

Numéro du Dépôt : 2017R017735 (2017 19410)

Date du dépôt : 13/11/2017

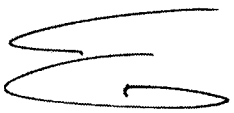
1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal
Date de l'acte : 13/09/2017

1 - Décision : Changement de président

2 - Décision : Démission de directeur général

Délivré à Lille Métropole le 27 novembre 2017

Le Greffier,



2017A017735

13 NOV. 2017

MAZARS ACEA

Société par actions simplifiée au capital de 300.960 €
Siège social : Villeneuve d'Ascq (59650) - 22, rue Denis papin
326 637 204 RCS Lille Métropole
(ci-après la "Société")

---oOo---

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 13 SEPTEMBRE 2017

EXTRAIT

.../...

PREMIERE RESOLUTION

certifié conforme

Connaissance prise du rapport du Président de la Société, de la lettre de démission de Monsieur Michel Muller de ses fonctions de Président, de la lettre de démission de ses fonctions de Directeur général de Madame Cécile Fontaine et de la lettre de démission de ses fonctions de Directeur général de Monsieur Jean Philippe Van Dijk, l'assemblée générale en prend acte.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour, Monsieur Jean Philippe Van Dijk et ce, pour une durée illimitée.

L'assemblée générale décide que Monsieur Van Dijk disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir, au nom et pour le compte de la Société, dans les limites de la Loi et des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide que Monsieur Van Dijk exercera son mandat gratuitement mais qu'il aura droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean Philippe Van Dijk déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité avec l'exercice de ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

.../...